

# Résumé du Document du Programme National – Panama

---

PROGRAMME ONU-REDD

---

Octobre 2009



## **Table des matières**

1. Résumé du Document du Programme national –Panama
2. Message du Coordinateur résident au Secretariat du Programme ONU-REDD accompagnant la soumission du Document
3. Acte de la réunion de validation (traduction non-officielle)

## Résumé du Document du Programme national –Panama

Le nombre croissant de pressions sur les ressources naturelles au Panama, en particulier les ressources forestières, est la raison pour laquelle une démarche basée sur la motivation pour réduire les émissions provenant de la déforestation et la dégradation des forêts (REDD, tel que considéré sous le plan d'action de Bali) est nécessaire et urgente. Cette proposition vise à établir la capacité de Panama à réconcilier la promotion et le financement d'un changement de la manière dont les ressources forestières sont utilisées, la création d'une culture environnementale dirigée vers la conservation pour un développement durable, et les opportunités qu'offre Panama à participer à l'effort global de réduction des émissions, en aboutissant à une économie compétitive et sobre en carbone.

Le Gouvernement de Panama a identifié un nombre de défis à la mise en œuvre d'un mécanisme REDD. Ceux-ci comprennent une fragmentation des données sur les causes, dynamiques et taux de déforestation au Panama (ces derniers étant en ce moment analysés pour l'année 2008) ; un manque de capacité et d'investissement en ce qui concerne la surveillance et la protection des forêts, en particulier à l'échelon des districts ; un manque de coordination cross-sectorielle ; une faiblesse des institutions au niveau régional et local en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques nationales ; un manque de clarté du cadre légal ; un manque de compréhension des bienfaits apportés par les forêts ; une compréhension limitée des causes sous-jacentes de la déforestation dans certaines régions ; un manque de clarté sur les droits au carbone en territoires autochtones et non autochtones ; et peu de sécurité foncière.

Pour ces raisons, le but du *Programme ONU-REDD Panama* est d'aider à élaborer et organiser les étapes nécessaires au démarrage du processus de « préparation au REDD » qui permettra au pays de participer à un futur mécanisme REDD fin 2012. Les objectifs principaux sont de recouvrir ou accroître la couverture forestière, mesurée par rapport à une ligne de base nationale, afin que les forêts fournissent les services écosystémiques et de nouvelles sources de revenus pour les communautés ; et de renforcer la gestion de l'environnement au Panama dans son ensemble.

Le cadre légal actuel établit que la gestion des affaires environnementales soit entreprise par l'Autorité nationale pour l'environnement (ANAM), la société civile et le système inter-institutionnel pour l'environnement agissant comme entité coordinatrice. COONAPIP, la Coordination nationale des Peuples Autochtones au Panama, jouera un rôle clef dans la coordination et la communication sur le processus REDD en territoires autochtones, contribuant aux efforts pour inclure pleinement les populations autochtones dans les initiatives REDD et assurant qu'ils en bénéficient pleinement. ANAM et COONAPIP ont dialogué régulièrement lors de neuf forums dans tous le pays, en harmonie avec le principe de consentement libre, préalable, et en connaissance de cause.

Le *Programme ONU-RED Panama* contribuera à :

- a) Etablir un cadre légal valide pour la mise en œuvre de la stratégie nationale du REDD qui comprendra des recommandations sur les droits au carbone et plus de clarté sur les droits fonciers.
- b) Etablir un cadre opérationnel pour mettre en œuvre la stratégie REDD, qui comprendra une analyse des facteurs actuels et futurs de déforestation ; une évaluation des programmes actuels et des besoins logistiques, d'infrastructure et financiers aux niveaux local et national ; l'établissement d'un mécanisme de registre carbone pour sa coordination et supervision ; et des plans de consultation de toutes les parties prenantes des Peuples autochtones, de la société civile et du secteur privé.

- c) Renforcer les capacités nationales pour la mise en œuvre de la stratégie REDD, en portant une attention particulière aux systèmes MRV, modèles financiers, cadre légaux, suivi et évaluation, gestion participative, systèmes d'information, conservation de la biodiversité et gestion locale.
- d) Elaborer un système valide, transparent et opérationnel de paiements et de distribution des bénéfices.
- e) Créer un système national d'inventaire et de mesure du carbone forestier qui permette la participation pleine d'experts locaux, contribuant ainsi au renforcement des capacités.
- f) Etablir un scénario de référence des émissions basé sur une consolidation et une harmonisation des données existantes mais fragmentées, et qui présente plusieurs options.
- g) Elaborer un système de comptabilité du carbone qui permette l'élaboration d'information sur les émissions, et qui explore les possibles synergies nationales.

De fait, le programme ONU-REDD Panama définit un ensemble de conditions minimum pour la préparation au REDD, et soutient le pays dans sur le chemin qu'il définit pour aboutir à la mise en œuvre du REDD.

## **Message du Coordinateur résident au Secretariat du Programme ONU-REDD accompagnant la soumission du Document**

**From:** Jose Eguren  
**Sent:** Wednesday, October 14, 2009 11:52 PM  
**To:** Tim Clairs  
**Subject:** UN REDD Panama

Cher M. Clairs,

C'est avec plaisir que je vous informe que hier, le 13 octobre 2009, j'ai facilité une réunion de validation en accord avec les sections 2.3 et 2.4 des règles de procédures et guide opérationnel du programme des Nations Unies sur la Réduction des Emissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (ONU-REDD). De plus, cette réunion était organisée par le Gouvernement du Panama sous le leadership de l'Autorité nationale sur l'environnement (ANAM) et avec la participation active du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) dans sa capacité comme point focal pour la coopération internationale dans le pays, la Coordination nationales des Peuples Autochtones du Panama (COONAPIP) et les agences des Nations Unies (UNEP, FAO et PNUD).

Le Document du Programme National ONU-REDD présenté lors de cette réunion reflète une véritable participation de la COONAPIP lors de son élaboration, ainsi qu'une consultation méthodique dans tous le processus. Il adresse également les principales recommandations soumises par l'évaluateur indépendant et par les membres de l'Equipe coordinatrice de l'ONU-REDD lors de la première proposition de document. De fait, le document actuel prend en compte le renforcement des capacités pour une coordination intersectorielle en matière de propriété foncière et d'infrastructure.

En ce sens, c'est avec une grande satisfaction que je vous soumet ce Document du Programme National ONU-REDD et demande humblement qu'il soit pris en considération lors de la prochaine réunion du Conseil d'orientation tenu le 29 Octobre à Washington aux Etats Unis.

Cependant, il est utile de mentionner que bien que la COONAPIP ait été reconnue par le Gouvernement de Panama comme l'institution de coordination et de communication autochtone traditionnelle pour la préparation de ce document, tous les intérêts des Peuples Autochtones ne sont pas reflétés au sein de cette association. A ce sujet, j'en ai appelé au Président de la COONAPIP de redoubler ses efforts et ses travaux afin de représenter toutes les populations autochtones du Panama, et d'en assurer l'inclusion effective comme acteurs clefs du processus national de REDD.

Veillez noter le Document en pièce jointe, les rapports de l'Equipe coordinatrice de l'ONU-REDD et le budget détaillé seront soumis (tels qu'approuvés par le Secrétariat de l'ONU-REDD) avant le 29 octobre 2009.

Veillez ne pas hésiter à me contacter pour toute question ou inquiétude que vous pourriez avoir ou pour discuter de ce sujet plus amplement.

Salutations chaleureuses,  
José Eguren  
Coordinateur résident  
Nations Unies, Panama

## Acte de réunion

### Réunion de validation du Document du Programme ONU-REDD Panama

A Panama, à quinze heures trente aujourd'hui le treize (13) octobre 2009, dans les locaux de l'Administration générale de l'Autorité nationale de l'environnement (ANAM), situés au 804 boulevard Ancón dans le quartier de Albrook se sont présentés à la réunion de validation du Document du Programme ONU-REDD Panama : le Sous-administrateur général de l'Autorité nationale de l'environnement M. EPIMÉNIDES DIAZ, M. BETANIO CHIQUIDAMA qui représente la Coordination nationale des Peuples Autochtones (COONAPIP) en qualité de Président et M. JOSÉ EGUREN, Coordinateur résident du système des Nations Unies à Panama.

#### Recommandations

- Le président de la COONAPIP, M. Betanio Chiquidama a demandé à ce que soient attachés au dit Document les annexes relatives à l'évaluation technique et la consultation des autorités régionales effectuées au travers d'ateliers et d'équipes de travail, à savoir : Annexe 1 ; Peuples Autochtones et REDD ; Annexe 2 : Cadre de principes pour opérationnaliser la REDD ; et Annexe 3 : Méthodologie « Balu Wala »
- Le président de la COONAPIP, M. Betanio Chiquidama a demandé que soit organisé un atelier d'homologation des concepts et des travaux entre l'Autorité nationale de l'environnement, la Banque Mondiale, les Nations Unies et les communautés autochtones.

#### Observations

- La COONAPIP manifeste son accord au processus de validation, affirmant qu'ils ont participé avec le gouvernement et ont été consulté par les organisations des Nations Unies lors de la préparation du document dont il est question
- Le Coordinateur résident, M. José Eguren, reconnaît la COONAPIP comme organisme autorisé par les Peuples Autochtones à les représenter ; cependant il demande au président de la COONAPIP M. Betanio Chiquidama de redoubler ses efforts d'inclusion et de représentation des intérêts de tous les peuples autochtones et communautés paysannes du Panama, ce afin de garantir l'inclusion effective de tous les acteurs clefs du processus REDD au Panama.
- Le Coordinateur résident, M. José Eguren demande au Gouvernement de Panama de tenir compte de ses engagements auprès de la communauté internationale, en particulier la Déclaration des Peuples Autochtones adoptée par Panama le 13 septembre 2007 et la Convention 107 de l'Organisation internationale du travail (OIT), ratifiée le 14 juin 1971

Le Gouvernement de Panama manifeste son intention de communiquer le Document en question, par le biais du bureau du Coordinateur résident, au Secrétariat du Programme ONU-REDD.

L'annexe 1 comprend la liste des participants à cette réunion.

Signatures :

M. Epiménides Diaz, Sous-administrateur général

M. Betanio Chiquidama, Président

José Eguren, Coordinateur résident

Pour le Ministre de l'économie et des finances : M. Luis Schockness, Directeur des affaires internationales